

Droits de vote et dénominateur

En application de l'article 15 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé, GBL publie, mensuellement, par communiqué et sur son site Internet, le nombre total de titres avec droits de vote et le nombre total de droits de vote.

Situation au 30 avril 2024

Total du capital	:	EUR 653.136.356,46
Nombre total de titres conférant le droit de vote	:	146.700.000
Nombre de titres dotés du droit de vote double	:	54.636.257
Nombre total de droits de vote (= dénominateur)	:	201.336.257

Situation au 2 mai 2024 (après annulation d'actions)

Total du capital	:	EUR 653.136.356,46
Nombre total de titres conférant le droit de vote	:	138.400.000
Nombre de titres dotés du droit de vote double	:	54.207.480
Nombre total de droits de vote (= dénominateur)	:	192.607.480

Cette situation (le dénominateur) sert de base pour la déclaration des franchissements de seuils par les actionnaires.

En vertu de l'article 7:53 du Code des sociétés et des associations et de l'article 11 des statuts, les actions dotées du droit de vote double sont les actions nominatives inscrites depuis au moins deux années consécutives au nom de leur titulaire. Sauf demande contraire de l'actionnaire, la méthode retenue par GBL pour le calcul de la période de détention de deux années consécutives est la méthode LIFO (« last in, first out »), à savoir : pour un même actionnaire nominatif, les actions que ce dernier a acquises le plus récemment sont les premières actions qui seront déduites de son « panier d'actions » nominatives s'il vient à céder des actions à un tiers.

Toute action convertie en action dématérialisée ou transférée en propriété perd le droit de vote double à compter de sa dématérialisation ou de l'inscription de son transfert dans le registre des actions de GBL.

Il est dès lors important que GBL soit tenue informée de toute cession d'actions nominatives par le cédant et/ou le cessionnaire promptement lors de chaque transfert, afin de permettre à GBL de tenir à jour son registre d'actions nominatives et, par voie de conséquence, le nombre d'actions nominatives dotées du droit de vote double.



À propos de Groupe Bruxelles Lambert

Groupe Bruxelles Lambert (« GBL ») est une société d'investissement reconnue, cotée en bourse depuis septante ans et présentant un actif net réévalué de €17,0mds à fin mars 2024. En tant qu'investisseur de premier plan et actif en Europe, GBL se concentre sur la création de valeur à long terme avec le soutien d'un actionnariat familial stable. En tant que société et investisseur responsables, GBL considère les facteurs ESG comme étant inextricablement liés à la création de valeur.

GBL a pour objectif de développer son portefeuille diversifié composé d'investissements de qualité dans des actifs cotés, privés et alternatifs.

En ligne avec sa raison d'être *delivering meaningful growth*, GBL vise à offrir à ses actionnaires des rendements attractifs, se traduisant par la croissance de son actif net réévalué par action, un dividende durable et des rachats d'actions propres.

GBL est cotée sur Euronext Brussels (Ticker: GBLB BB; ISIN code: BE0003797140) et fait partie de l'indice BEL20.